

Communiqué de presse

Près de 1 413 moniteurs d'atelier certifiés en 3 ans

C'est le bilan présenté le 15 mars dernier par la CPNE-FP de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, avec UNIFAF et les réseaux UNAFORIS et AFPA, à l'occasion de leur rencontre pour tracer les perspectives de ce titre de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles depuis décembre 2018.

Le moniteur d'atelier est un **travailleur social chargé de l'encadrement de personnes en situation de handicap ou d'inadaptation accueillies dans des structures de travail protégé, Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et Entreprises adaptées (EA).**

Après avoir mené une enquête auprès d'employeurs d'ESAT, la CPNE a décidé de réformer les deux formations de moniteurs d'atelier existantes pour mieux répondre aux besoins des terrains professionnels. La formation résultant de la réingénierie, est harmonisée sur l'ensemble du territoire national, modulaire, reconnue et capitalisable via la création du titre unique de moniteur d'atelier (au lieu de deux précédemment).

A l'issue d'une période expérimentale de 3 ans, la formation a été déployée en juillet 2016 pour être proposée en proximité avec une mise en œuvre dans toutes les régions de France, par les organismes labellisés, organismes de formation des deux réseaux partenaires AFPA et UNAFORIS, habilités à délivrer le certificat de Moniteur d'atelier.



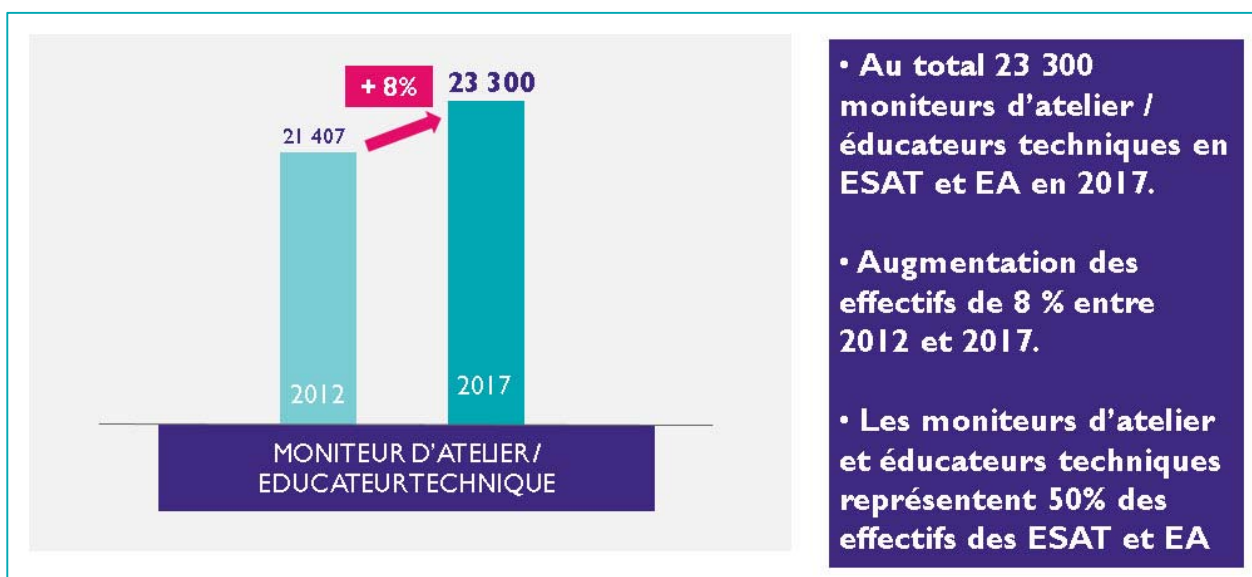
Le titre est accessible et capitalisable par blocs de compétences. Ainsi, un parcours comprenant ces blocs de compétences permet d'obtenir la totalité de la certification. Par ailleurs, l'inscription du titre de moniteur d'atelier au RNCP lui confère un droit d'accès par la voie de la VAE. De plus, le parcours de formation permettra bientôt des passerelles avec la formation d'Encadrant technique d'insertion (ETI).

A l'horizon 2020, les acteurs concernés ont décidé de simplifier le pilotage du dispositif, de continuer à innover dans la dimension pédagogique (renforcement de l'accompagnement à l'écrit, prise en compte de la diversité des parcours des stagiaires, ...), de terminer la construction de passerelles, de développer les voies d'accès au titre, notamment par la voie de l'apprentissage.

Pour plus d'information, contacter :
Sylvie Coly, Chargée de la coordination du dispositif - UNAFORIS - sylvie.coly@unaforis.eu

- 1 460 Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et 244 Entreprises adaptées (EA) en 2017
- 45 976 salariés en ESAT et EA en 2017 (hausse de 4% par rapport à 2012).
- Environ 108 000 travailleurs handicapés en ESAT en 2017

* Des effectifs dans les ESAT en hausse



* Des effectifs formés qui suivent cette évolution

